

## Congés payés refusées par mon employeur

-----  
Par dodo83

Bonjour,

Je suis actuellement en contrat de professionnalisation depuis nov 2007 jusqu'au 31 août 09, je suis embauché en tant qu'assistante location vacances, il me reste 20 jours de congés à prendre j'ai donc posé ma feuille et mon employeur me les a refusés car il a besoin de moi cet été pour les besoins de l'agence, cependant il n'y a aucune clause dans mon contrat disant que je ne peux prendre de vacances en été, comment dois-je procéder afin qu'il accepte mes congés et qu'il soit conscient qu'il ne peut me les refuser? Par ailleurs il doit normalement nous prévenir comme précisé dans le code du travail des dates ou périodes qui sont autorisées pour les congés, mais je n'ai rien de tout ça. Ça m'embête car j'ai vraiment besoin de ses congés. Comment puis-je faire? merci pour votre réponse

-----  
Par Visiteur

bonsoir,

rien ne l'oblige à vous donner vos congés... il vous les paiera à la fin de votre contrat.

vous ne pouvez malheureusement rien faire.... (au niveau des congés)